

## **La Communauté d'Universités et d'Établissements Lille Nord de France (ComUE LNF)**

En partenariat avec

## **La direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais-Picardie (DRAC)**

En lien avec

L'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO),  
L'Université d'Artois,  
L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC)  
L'Université de Lille sciences et technologie,  
L'Université de Lille Droit et Santé,  
L'Université de Lille Sciences humaines et sociales,  
L'Université Catholique de Lille,  
L'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE LNF)

lancent en vue d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle prenant place dans le cadre du programme [\*Artiste rencontre... territoire universitaire \(A.R.T.U\)\*](#)

### ***un appel à candidatures***

### ***en direction des artistes issus des arts visuels – design ou architecture***

#### ***1- Cadre de la résidence – mission***

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des étudiants et de la communauté universitaire, la communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France (ComUE LNF), en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas de Calais - Picardie (DRAC), les services culture des universités de la région et l'ESPE, propose **une résidence-mission** à l'attention des artistes issus des arts visuels – design ou architecture. Cette résidence a vocation à favoriser une présence artistique fédératrice au sein des établissements membres de la ComUE LNF.

Les partenaires précités sont en mesure de lancer cette proposition qui s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la ComUE LNF, sachant qu'ils peuvent s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux interlocuteurs au sein de chaque établissement (enseignants, chercheurs, personnels non enseignants, représentants d'associations étudiantes etc).

## **2- À propos du présent appel à candidature**

Il est donc recherché en vue de **cette résidence-mission** qui se déploie sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais, un(e) artiste professionnel(le) relevant du domaine des arts visuels, du design ou en lien avec l'architecture.

La résidence-mission repose sur **une pleine disponibilité de l'artiste durant quatre mois et demi**, ainsi que sur la diffusion à travers le territoire universitaire d'une partie représentative de son œuvre déjà accomplie et disponible. Cette diffusion en lieux dédiés et/ou non dédiés s'envisageant dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et se poursuivant tout au long de sa durée, voire à son issue.

**La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création, puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre.** Pour l'artiste-résident, il s'agit plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'action et d'expérimentation culturelles donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

Ceci se traduit par :

- **une phase d'immersion de deux fois deux semaines**, entre le 19 septembre et le 25 novembre 2016, qui a pour objectif de permettre à l'artiste résident(e) de se familiariser avec le vaste territoire et de rencontrer les acteurs à l'origine du projet (en particulier les équipes des services culture des universités et de la ComUE LNF).

Cette période est l'occasion de :

- présenter l'artiste et d'organiser de multiples rencontres avec des équipes d'enseignants, de personnels non enseignants ou de groupes d'étudiants ressources avec qui il sera amené à travailler,
- Démarrer la réflexion et la co-construction du/des gestes artistiques en fonction de la thématique choisie, qui fera office de ligne directrice. Cette étape de travail très importante pour la poursuite du projet sera effectuée en liens étroits avec tous les acteurs du projet,
- concevoir le plan de diffusion des œuvres, le plan de communication de la résidence,
- organiser la participation des établissements et prévoir le calendrier d'interventions,
- planifier et organiser les temps de diffusion des œuvres de l'artiste.

Deux journées minimum par établissement sont prévues au cours de cette phase.

- **une seconde phase, du 3 janvier au 2 mai 2017 (soit 15 semaines, excluant les deux semaines de vacances scolaires du 10 au 21 avril), au cours de laquelle l'artiste résident(e) élabore avec les différents groupes et équipes rencontrés, cette forme d'action particulière qu'est le geste artistique.**

Conçu en lien étroit avec les enseignants et les étudiants, et fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste résident(e), le geste artistique peut être selon les cas, participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou au contraire très annoncé, etc.

Quel que soit le parti pris par les équipes associées à l'artiste, il se donne toujours pour objectif de faire percevoir la singularité et la force de la démarche artistique qui le sous-tend.

Chaque geste, grand ou petit, peut se déployer aussi bien au sein des services culturels des universités, des départements d'enseignement, des laboratoires de recherche, des bibliothèques

universitaires, des maisons des étudiants, des associations étudiantes, des équipements culturels universitaires (cinéma, lieux de diffusion divers, espace d'expositions...), des lieux de vie des étudiants, dans l'espace public (intérieur ou extérieur) ou dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident(e) ainsi qu'à l'équipe professionnelle avec laquelle il aura été imaginé et conçu.

*Cette forme d'intervention de nature clairement artistique se différencie très nettement des traditionnels « ateliers de pratique artistique » et ne doit pas se confondre avec ces dispositifs qui sont proposés, tout au long de l'année, au sein de chaque site universitaire.*

Le résultat de ce projet collectif fera l'objet d'une restitution publique. Le temps de présence de l'artiste entre janvier et avril, sur le territoire universitaire, est à répartir sur l'ensemble des établissements participants.

Quiconque se trouvant sur le territoire universitaire régional n'est censé ignorer la présence de l'artiste résident (e) et sa production artistique. Les différents partenaires réunis autour de cette résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population universitaire dans son ensemble.

Aussi l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion est conçu en lien étroit avec les services culturels des sites concernés. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques du / de la résident(e) et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste et à son domaine d'expression : dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers etc. Ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions du (de la) résident(e).

Au cours de la résidence, les gestes artistiques réalisés sont valorisés de plusieurs manières. La création d'un blog, support vivant de la résidence, permet de prendre connaissance du travail mené avec les établissements d'enseignement supérieur. Cet outil est conçu et alimenté par la ComUE LNF. L'artiste peut contribuer à animer ce support. De plus, il est envisagé que l'artiste soit filmé au cours de la résidence-mission pour de courtes vidéos.

Les établissements participants souhaitent faire de cette résidence un projet collectif. Pour cela, les acteurs de l'ARTU travaillent au choix d'un thème commun qui sera la ligne directrice de la résidence et qui pourra guider la réalisation d'un ou plusieurs gestes artistiques. L'objectif étant que ces gestes interrogent la démarche de l'artiste et entrent en résonance avec elle. Lors de l'entretien, l'artiste sera amené à proposer des pistes de travail répondant à ce fil conducteur. Par la suite, ces pistes seront approfondies et organisées plus précisément avec les différents partenaires.

### **3. Quel(le) est l'artiste recherché(e) ?**

Il est donc recherché en vue de la résidence-mission précédemment décrite un(e) artiste issu des arts visuels, du design ou de l'architecture s'inscrivant dans le champ de la création contemporaine.

L'artiste candidat(e), français(e) ou étranger(e), ayant de préférence une expérience internationale, est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il/elle est en mesure de prendre en compte les spécificités et caractéristiques des établissements où des activités d'enseignement et de recherche sont dispensées dans différentes disciplines. Il/elle est en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté universitaire. Il/elle est en mesure de mobiliser un ensemble conséquent de ses œuvres déjà accomplies et disponibles. Il/elle maîtrise l'usage oral de la langue française. Il/elle dispose d'un permis de conduire en cours de validité et si possible d'un véhicule personnel.

## 4. Eléments organisationnels et financiers de la résidence-mission

La période de résidence est organisée selon le calendrier suivant :

- Du 19 au 30 septembre 2016 (2 semaines) : première phase d'immersion
- Du 14 au 25 novembre 2016(2 semaines) : seconde phase d'immersion
- Du 3 janvier au 2 mai 2017 (3mois ½) : résidence à proprement parler

Il s'agit au total donc d'une résidence de quatre mois et demi, soit dix-neuf semaines, à raison de 5 à 6 jours par semaine.

En ce qui concerne la rétribution de l'artiste-résident(e), il est précisé ici que **le souhait des partenaires est de se rapprocher d'une rémunération nette de 3000 euros par mois, tout en sachant que le coût total employeur ne peut excéder, en aucun cas, 27 000 euros pour l'ensemble de la résidence**. Ce montant prend donc en compte la rémunération brute de l'artiste (toutes charges, taxes et cotisations comprises) pour l'intégralité de la mission, à savoir :

- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de la culture dans l'enseignement supérieur, etc..., susceptibles de déboucher sur :
  - des propositions d'actions de médiation démultipliées ;
  - des créations conjointes de « gestes artistiques » ;
  - Une ou plusieurs restitutions publiques ;
- l'accompagnement artistique des actions de médiation et de ces créations conjointes.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la ComUE LNF et de l'artiste résident(e), notamment concernant la rémunération de l'artiste, est signé avant le début de la résidence-mission.

Ce sont les contributions respectives de la ComUE LNF et de la DRAC Nord- Pas de Calais - Picardie qui permettent cette hauteur de rétribution.

Les conditions de diffusion des œuvres (déjà existantes) de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la ComUE LNF tout en sachant que les équipements culturels existant dans les universités et mis à la disposition de l'artiste sont de nature différente, certaines structures disposant de salle d'exposition, de salle de spectacle, d'autres non.

La ComUE LNF prend en charge quatre voyages aller-retours du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine). Autonome dans ses déplacements sur le territoire d'action, ses frais de déplacement sont par ailleurs pris en charge par la ComUE LNF sur la base d'un forfait.

En raison du caractère particulier que revêt le territoire universitaire (sites multiples implantés à travers l'ensemble de la région), la ComUE LNF met à sa disposition gracieusement le logement le plus adapté à sa mission. Il/elle est susceptible de connaître plusieurs lieux d'hébergement.

Les frais de restauration sont à la charge de l'artiste.

## 5- Le territoire d'action et les établissements

L'artiste est appelé à intervenir sur le territoire universitaire du Nord et du Pas-de-Calais qui compte au total 130 000 étudiants. Chaque établissement ayant son histoire propre, ses spécificités et son territoire.

Certains établissements sont présents sur plusieurs sites (voir tableau ci-dessous).

| Etablissement                                      | Nombre de sites | Villes d'implantation  | Quelques chiffres   | Disciplines enseignées  |
|--|-----------------|--|---|---|
| Université du Littoral Côte d'Opale                | 4               | Dunkerque /<br>Boulogne-sur-Mer /<br>Calais / Saint-Omer                       | Etudiants : environ 10 000<br>Personnels : Environ 500<br>Enseignants : Environ 500         | Ecole de commerce – école ingénieur -<br>environnement industriel lié au littoral -<br>protection des espaces maritimes et littoraux -<br>management portuaire et le transport maritime<br>- l'histoire maritime - tourisme littoral –<br>technologies – biologie, chimie, mathématiques,<br>physique - sport - sciences humaines et sociales<br>(culture et médias, lettres, langues, droit,<br>économie, gestion) |
| Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis | 4               | Valenciennes /<br>Cambrai / Maubeuge   | Etudiants : environ 10 000<br>Personnels +<br>Enseignants : 1300                            | Sciences - technologie - sport – Droit –<br>économie – gestion – Arts – lettres - langues et<br>sciences humaines   |
| Université d'Artois                                | 5               | Arras / Lens / Liévin /<br>Douai / Béthune                                     | Etudiants : environ 10 000<br>Personnel : environ 500<br>Enseignants : environ 600          | Arts – Lettres – Langues – sciences humaines et<br>sociales – Droit – Economie – Gestion – Sciences<br>– Technologies - Sport   |
| Université de Lille Sciences et Technologie        | 3               | Villeneuve d'Ascq /<br>Lille / Wimereux  | Etudiants : environ<br>20 000<br>Personnels : environ 1300<br>Enseignants : environ<br>1600 | Biologie – Biotechnologies – Chimie – Matériaux<br>– Environnement – Sciences humaines et<br>sociales – Mécanique – Physique –<br>Mathématiques   |
| Université de Lille Droit et Santé                 | 5               | Lille / Roubaix /<br>Ronchin   | Etudiants : environ<br>28 000<br>Personnels : environ 1000<br>Enseignants : environ<br>1100 | Droit – Santé - Sport   |
| Université de Lille Sciences humaines et sociales  | 3               | Villeneuve d'Ascq /<br>Roubaix / Tourcoing                                     | Etudiants : environ<br>20 000<br>Personnels : environ 600<br>Enseignants : environ 850      | Culture- Infocom - Sciences de l'éducation -<br>Documentation – Sociologie – Langues – Arts –<br>lettres modernes – Philosophie – LEA –<br>Mathématiques – informatique – management –<br>économie -<br>Psychologie – histoire – musiciens intervenants   |
| Université Catholique                              | 1               | Lille  | Etudiants : environ 25 500<br>Personnels + Enseignants<br>: environ 1500                    | Droit – Economie – Gestion - Lettres et Sciences<br>Humaines- Théologie - Enseignement et<br>Éducation - Santé, Social - Sciences et<br>Technologies – écoles ingénieurs – écoles<br>commerces  |
| ESPE Lille Nord de France                          | 7               | Villeneuve<br>d'Ascq/Gravelines /<br>Outreau / Arras /<br>Douai / Valenciennes | Etudiants : environ 6800<br>Personnels +<br>Enseignants : 350                               | Ecole supérieure du professorat et de<br>l'éducation  |

Ces différents établissements d'enseignement supérieur constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques sans qu'obligation soit faite à l'artiste d'intervenir sur chacun des sites.

## 6- Accompagnement

C'est la ComUE LNF (et plus précisément son service culture) qui a accepté d'être l'opératrice de l'action, en lien étroit avec les services culture des universités à l'initiative de la résidence-mission.

### À ce titre, la ComUE LNF:

- accompagne l'artiste-résident(e) afin de le/la guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont de celle-ci, voire à son issue) sur l'ensemble du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des équipes des services culture des universités les rencontres avec les enseignants-chercheurs, personnels et étudiants et la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise avec le concours actif des équipes des services culture des établissements la communication en direction de la communauté universitaire régionale, et suit la relation aux médias ;
- assure la gestion technique (planning, hébergement...) et administrative de la résidence (paiement, gestion du budget...)

### Les équipes des services culture des universités pour leur part :

- organisent des temps de rencontres permettant aux enseignants de faire connaissance avec l'artiste retenu(e) et avec sa démarche artistique, de manière préalable à sa venue.
- accompagnent l'artiste-résident(e) et les enseignants – chercheurs et leurs étudiants ainsi que les personnels dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques ;
- mettent à disposition les moyens techniques et veillent aux bonnes conditions d'exposition des œuvres de l'artiste.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidature, toute une information s'élabore à destination des universités du territoire en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident(e) ainsi qu'à l'appropriation de leur présence par le plus grand nombre.

## 7- L'après résidence

À la suite de la résidence, les équipes universitaires ont à cœur de garder une trace de la présence de l'artiste. Cet outil, qui peut prendre différentes formes (catalogue – objet...) sera à la fois un outil de promotion de la résidence-mission et le témoin du passage de l'artiste dans les établissements. Cette pièce sera à imaginer avec les acteurs du projet et sera la vitrine du travail de l'artiste réalisé pendant la résidence-mission.

## 8- Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé(e) par cette offre est invité(e), avant toute chose :

- à bien appréhender les données territoriales et la notion de ligne directrice à laquelle les gestes artistiques devront répondre.

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause. Et si tel est le cas, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement et sous format PDF, un dossier comprenant :

- 1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension de l'appel à candidature et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le (la) candidat(e) en vue de la réalisation de gestes artistiques (\*\*\*).
- 2) un curriculum vitae ;
- 3) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste-candidat (e) ;
- 4) une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant et éventuellement avant ou après le temps de résidence. Des visuels correspondant aux œuvres disponibles devront être fournis. Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence. Cette liste peut également être accompagnée de fiches techniques correspondant aux œuvres.

À l'adresse suivante : [artucomue@gmail.com](mailto:artucomue@gmail.com)  
(Sujet : **ARTU – ComUE** – suivi du nom de l'artiste).

(\*\*\*). Il n'y a aucun projet à produire, puisque ce présent appel à candidature fait déjà état d'un projet très précis aux phases définies et décrites.

L'envoi est à effectuer pour le **lundi 4 avril 2016 à 17h** dernier délai,

Dans le cas où l'artiste-candidat(e) souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, d'un CD ou d'une clé usb pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il/elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

**Communauté d'Universités et d'Établissements Lille Nord de France**  
**Service culture**  
**Axelle Doual – Saraceni**  
**365 bis, rue Jules Guesde**  
**BP 50458**  
**59658 Villeneuve d'Ascq Cedex**

*L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ses supports et documents lui soient retournés.*

## 9- Sélection et entretiens

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant les directeurs et les équipes des services culture participant à l'ARTU, la ComUE LNF et la DRAC. À l'issue

de l'étude des dossiers, une courte liste est établie et des entretiens complémentaires sont menés, sur place ou à distance, avec les artistes pré-sélectionnés.

L'entretien aura lieu **le 3 mai au matin** via skype. Au cours de cet échange, il sera demandé à l'artiste de réagir à la ligne directrice désignée comme fil conducteur du projet de résidence. Des précisions lui seront transmises par mail avant la date d'entretien. Le choix de l'artiste se fera notamment en fonction de la pertinence des propositions de gestes faites par l'artiste au regard de cette ligne directrice en cours de définition.

Le nom de l'artiste retenu(e) est annoncé **le mardi 17 mai** au plus tard.

**Le mardi 7 juin**, une réunion de travail sera organisée avec les acteurs du projet.

### ***Contacts, demandes de renseignements complémentaires :***

Axelle DOUAL-SARACENI, chargée de projets culture artistique : [artucomue@gmail.com](mailto:artucomue@gmail.com)  
03.20.79.87.29

### ***En savoir plus sur le programme A.R.T.U :***

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/spip.php?article139>

<http://artucomue.tumblr.com/>

### ***En savoir plus sur la ComUE LNF :***

<http://www.univ-lille-nord-de-france.fr/>

### ***En savoir plus sur « qu'est-ce qu'une résidence-mission? »:***

[http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/Residence\\_mission\\_mise\\_a\\_jour\\_janv16.pdf](http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_janv16.pdf)